Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260227-26_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept février, à, dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

Date de la convocation : 19/02/2026
Date d'affichage : 19/02/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe, WRIGHT Élaine, NOHAÏC Thierry, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Monsieur Emile DOHOLLOU a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 26/2026 :
Affectation du résultat de fonctionnement 2025 – Budget annexe Lotissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève à 738,74 € et propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement : **0 €**
Report de fonctionnement R 002 : **738,74 € €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 soit :**
  - **Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0 €**
  - **Report de fonctionnement R 002 : 738,74 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Emile DOHOLLOU